



Chariots tracteurs industriel catégorie 2B (Capacité de traction ≤ 25 tonnes)

Objectif

- Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des chariots tracteurs industriels dans de bonnes conditions de sécurité.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite, conformément à l'arrêté du 02.12.1998.

Réglementation

- Article R4323-55 à R4323-57 du code du travail
- Recommandation R489 CNAM
- ED 856 INRS

"la conduite des équipements de travail mobile automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire [...]."

Public

Tout personnel débutant ou expérimenté de l'entreprise destiné à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

Pré-requis

- Aptitude médicale
- Avoir 18 ans
- Maîtrise des consignes orales et écrites en français
- Chaussures de sécurité et gants de manutention pour la pratique

Groupe

4 à 6 participants maximum

Durée

Attestation de formation de conduite
- 7 à 14 heures (1 à 2 jours) pour personnel expérimenté
- 14 heures (2 jours) pour personnel débutant

Validité

5 ans (préconisation)

Date

A la demande

Lieu

Intra-entreprise

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite sous réserve d'aptitude médicale validée par la médecine du travail. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com



Chariots tracteurs industriels catégorie 2B (Capacité de traction ≤ 25 tonnes)

Programme

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

- Définitions des chariots et leurs catégories
- Le décret 98-1084 du 02/12/1998
- La recommandation CNAM R489 du 01/01/2022
- Equipements des véhicules : protection des conducteurs, plates formes, la visibilité, l'avertisseur, les feux de signalisation, freinage, extincteur, les risques d'intoxication
- Conduite et circulation des véhicules : aptitude des conducteurs, interdictions d'emploi et instructions aux conducteurs (Alcoolémie, médicaments)
- L'entretien : inspection et réparation
- Dispositions diverses : les sols, allées, portes, et priorité de circulation
- Les différents types de chariots : électriques et thermiques
- Descriptif des chariots, plaque du constructeur, la plaque de capacité
- Principe de calcul des pertes de capacité

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

- Consignes de conduite et règles de circulation
- Inspection du chariot (avant et après utilisation)
- Consignes de sécurité, le freinage
- Les différents types de manutention
- Le transport des charges lourdes et encombrantes
- Epreuve de maniabilité sur parcours balisé
- Tests de validation des connaissances et du savoir-faire en fin de stage

Moyens pédagogiques

Modalités pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie-pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes :

- Organisation par ateliers pédagogiques
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur.
- Chariot de manutention à conducteur porté.

Modalité d'évaluation/validation

- Examen des connaissances et du savoir faire (théorie: QCM, pratique: exercices pratiques).
- Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité.

Les + de SECOURISK

- Formateur CACES intervenant spécialisé dans la conduite des différents engins de manutention.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOPI pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).